

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

## ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

## COMMUNE DE MARSEILLAN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 9 juin 2020 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : M. ROUVIER - MC. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. MICHEL-KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - J. GROSSO - D. SAUVADE

**Absent représenté** : A. CHOUKROUN par M. ROUVIER

**Absent** : J-F. MARY

**32. Désignation des membres de la CIID de Sète Agglopôle Méditerranée**

Il convient de désigner deux commissaires titulaires et deux suppléants pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Cette commission est composée de 11 membres, le président, 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

Elle se substitue aux commissions communales des impôts pour les missions suivantes :

- Participer à l'évaluation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et des biens divers assimilés ;
- Donner un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposés par l'administration fiscale.

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne
- Avoir 25 ans au moins
- Jouir de leurs droits civiques
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres.

Il appartient au conseil municipal :

**De désigner** deux commissaires titulaires et deux suppléants pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) :

Titulaires

Leslie DELAITE

Dominique CUPOLI

Suppléants

Louis GASC

Déborah VIALAS

Il convient de procéder à la désignation.

**LE CONSEIL**

Ouï l'exposé de M. le Maire

**DELIBERE**

**A LA MAJORITE**

**(Pour 23, Contre 4, Abstention 1)**

**Désigne** deux commissaires titulaires et deux suppléants pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) :

Titulaires

Leslie DELAITE

Dominique CUPOLI

Suppléants

Louis GASC

Déborah VIALAS

**Et ont, les membres présents,  
signé au registre.**

**Pour copie conforme,**

**Le Maire,**

**Yves MICHEL**

